

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.018

L'An Deux Mille Trois, le 20 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 MARS 2003

DATE D'AFFICHAGE

13 MARS 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme MOINET, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par Mme COURTIN
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Mme PELTIER représentée par Mlle BARRAUD-DUCHERON
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : Mme DURAND, M. FAVRE, Melle LABEYRIE, M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 29

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : RUE DES CHEVREFEUILLES, RUE DES FOUGERES, ROUTE DE LA PLAINE
APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LE S.D.E.E.R.
POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre du budget primitif 2002, le Conseil Municipal avait décidé de retenir le projet d'enfouissement des réseaux E.D.F. et FRANCE TELECOM concernant les voies dénommées rue des Chèvrefeuilles, rue des Fougères et route de la Plaine.

Pour réaliser ces travaux, le S.D.E.E.R., mandataire désigné par le maître d'ouvrage, a élaboré une convention spécifique à l'effacement des réseaux téléphoniques. Ce document définit les conditions administratives, techniques et financières relatives à la conduite des travaux FRANCE TELECOM.

Cette convention a pour objet de confier au mandataire qui l'accepte, le soin de réaliser cette opération au nom et pour le compte de la Ville de ROYAN, dans les conditions suivantes :

- L'étude technique sera confiée à FRANCE TELECOM,
- La direction des travaux sera assurée par le S.D.E.E.R. qui aura pour mission :
 - . le contrôle des devis,
 - . la gestion financière, comptable et administrative des travaux
 - . la direction des travaux,
 - . la réception des travaux et tout acte nécessaire à l'exercice de la mission.

La participation financière de la Ville de ROYAN pour la prestation génie-civil, dans le cadre de l'enfouissement des réseaux téléphoniques, est estimée à 14 000 Euros.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer favorablement sur le principe de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention avec le S.D.E.E.R.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau FRANCE TELECOM conjointement au réseau E.D.F. basse tension, rue des Chèvrefeuilles, rue des Fougères et route de la Plaine,
- VU le projet de convention donnant délégation de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux au S.D.E.E.R.,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 09 janvier 2003 sur ce projet,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le projet de convention établi par le S.D.E.E.R. en vue de donner délégation de la maîtrise de l'ouvrage au S.D.E.E.R. pour l'opération d'enfouissement des réseaux téléphoniques des voies dénommées rue des Chèvrefeuilles, rue des Fougères et route de la Plaine.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention.
- D'imputer la dépense afférente à cette convention au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 mars 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS